

Peur de faire de la prison

Par **dachage74**, le **20/07/2007 à 13:52**

Bonsoir

Voila, je suis sous contrôle judiciaire car j'ai vendu des contrefaçons de marque sur Internet et je me suis fait arrêter. Mais c'était pas quelques ventes par si par la, j'avais carrément un site ou je vendais toute sorte de contrefaçon (même si je prenais soin de ne pas vendre des articles dangereux pour la santé, mais ça ils s'en foutent)

Cela a duré deux an. Pendant un an et demi, j'ai vendu pas mal d'articles mais ça allait encore. Les 6 derniers moins, je suis passé à la vitesse supérieure en faisant un chiffre d'affaire de 30 000 € par mois et 5000 € de bénéfices net.

J'ai été en retenue douanière puis en garde à vue pour enfin passé devant le juge d'instruction qui m'a laissé partir son contrôle judiciaire.

Il va y avoir un procès à mon encontre, et j'ai très très peur de faire de la prison ferme. Les douaniers m'ont dit que je n'irai pas pour "si peu". Mon avocat n'a pas encore eu le dossier sous les yeux donc elle n'a pas de réponses à me donner sur la question.

Mon procès doit avoir lieu dans une bonne année. D'ici là, je ferais ce que je faisait avant mais légalement, c'est à dire que je vendrais sur Internet mais en étant déclaré au RC (j'ai toujours voulu faire cela, je sais que c'est dur mais je veux faire ça) et pas de contrefaçons.

Mais j'ai tellement peur de faire de la prison ferme que je n'arrive pas à totalement me concentrer sur mes projets futures pour me "réinsérer".

J'ai vraiment compris ce que j'ai fait, j'ai tout à fait collaborer avec la douane lors de ma garde à vue, je leur ai même dit que j'avais un compte bancaire en suisse avec 9000 € dessus alors que j'aurai pu le garder pour moi. Mais j'avais tellement peur d'aller en détention provisoire.

Maintenant voici les questions que je voudrais vous poser :

Pensez vous que je puisse faire de la prison ferme ? N'y a t-il pas un moyen d'avoir une garantie que je n'irai pas en prison ferme à l'issue du procès, afin de m'aider à faire plus sereinement mes projets ? Le fait que je sois à mon compte dans mon métier lors du procès pourra t-il largement jouer en ma faveur ou ce ne sera qu'un détail pour eux ?

Lors de ma garde à vue, j'ai été fiché à la PJ, je voudrais savoir combien de temps je resterais fiché chez eux. Et si je me fais arrêter par la police pour excès de vitesse, vont-ils m'emmener au poste en voyant que je suis fiché chez eux ? (je ne fume pas et ne bois pas mais je roule assez vite)

Et j'ai oublié, ils ont saisi ma clé USB sur laquelle contenait un journal intime très très personnel racontant des longs moments où j'allais très très mal. Ce que j'ai écrit est vraiment

très cru, j'étais carrément au fond du trou. j'ai peur qu'en lisant cela, ils préviennent mes parents par exemple ou me disent dise d'aller voir un psy, ou pire, que ce soit publié dans la presse lors de la publication du jugement !! Est-ce possible ?

Désolé pour toutes ces questions

Merci

Je rajoute que je n'ai jamais eu à faire à la justice de près ou de loin avant cela

Par **mathou**, le 20/07/2007 à 14:44

Bonjour,

:)

Je laisse les spécialistes du pénal vous répondre Image not found or type unknown

Je fais juste une remarque concernant votre peur qu'on vous considère comme " faible " ou " dépressif " et qu'on vous envoie voir un psychothérapeute à cause de votre journal intime ou que vos proches le sachent. Une psychothérapie c'est pas la fin du monde, par expérience ça vous aidera plus qu'autre chose, et ça peut être un effort de " réinsertion " alors que vous êtes dans une période de stress.

Votre corps et votre esprit vous appartiennent à vous seul, ça ne veut pas dire pour autant que vous êtes responsable 24h/24 de son entier bon fonctionnement, par exemple si c'est dû à une baisse hormonale. Ca peut arriver à n'importe qui. Ca ne veut pas dire non plus que toute votre vie vous serez considéré comme un détraqué ou que vos proches auront honte de vous ou que les gens guetteront la publication du jugement pour y voir votre nom.

:wink:

Si vous devez en voir un, choisissez-le conventionné pour être remboursé par la Sécu Image not found or type unknown

Par **jeeeey**, le 20/07/2007 à 16:03

[quote="dachage74":3ldwfr05]Bonsoir Maintenant voici les questions que je voudrais vous poser :

Pensez vous que je puisse faire de la prison ferme ? N'y a t-il pas un moyen d'avoir une garantie que je n'irai pas en prison ferme à l'issue du procès, afin de m'aider à faire plus sereinement mes projets ? Le fait que je sois à mon compte dans mon métier lors du procès pourra t-il largement jouer en ma faveur ou ce ne sera qu'un détail pour eux ?
Lors de ma garde à vue, j'ai été fiché à la PJ, je voudrais savoir combien de temps je resterais fiché chez eux. Et si je me fais arrêter par la police pour excès de vitesse, vont-ils m'emmener au poste en voyant que je suis fiché chez eux ? (je ne fume pas et ne bois pas mais je roule

assez vite)

Et j'ai oublié, ils ont saisi ma clé USB sur laquelle contenait un journal intime très très personnel racontant des longs moments où j'allais très très mal. Ce que j'ai écrit est vraiment très cru, j'étais carrément au fond du trou. j'ai peur qu'en lisant cela, ils préviennent mes parents par exemple ou me disent que d'aller voir un psy, ou pire, que ce soit publié dans la presse lors de la publication du jugement !! Est-ce possible ?

Désolé pour toutes ces questions

Merci

Je rajoute que je n'ai jamais eu à faire à la justice de près ou de loin avant cela[quote:3ldwfr05]

pour la prison ferme, tout dépend du juge et de la peine maximale liée à votre infraction

ce qui est sur c'est que votre réinsertion et votre coopération plaident en votre faveur

je ne pense pas que vous irez en prison, mais peut être que vous aurez une peine de prison avec sursis

pour le journal intime ne vous en faites pas, a moins que vous n'y ayez écrit les crimes et

delits que vous avez commis (et encore seuls certains delits), vous ne risquez rien Image not found or type unknown

pour le fichage à la police, je pense que c'est dépendant de l'infraction que vous avez commise, après il faut savoir si votre infraction sera inscrite en B2 ou en B3

Par **Talion**, le **20/07/2007 à 16:36**

Bonjour

Pour ce qui est de la peine que vous risquez, naturellement la prison est au bout du chemin, mais je ne vous apprends rien. Tout comme de très fortes amendes.

Pour ce qui est de la peine qui sera réellement la vôtre, je ne saurai vous répondre, pour les motifs développés par mes camarades ci-avant. Tout dépendra du juge, qui peut librement au regard des faits décider de vous condamner à de la prison avec sursis et à une forte amende, ou bien tout simplement demander votre incarcération (ce qui ne vous empêchera pas d'être condamné également sur le plan pécuniaire, entendons-nous bien là-dessus).

Maintenant votre situation personnelle sera mise en avant par votre avocat, car c'est de toute façon tout ce que vous avez pour vous, et autant vous dire que c'est bien mince.

Toujours est-il que ce trafic a duré pendant de longs mois et que vous avez fait transiter énormément d'argent sur votre compte. Aucun juge ne sera insensible aux montants qu'il lira... De plus votre "participation" afin d'aider les forces de l'ordre ne sera pas nécessairement prise en compte, tout ces aspects sont laissés à la discrétion du juge (si par hasard les douanes vous ont fait croire que vous "prendriez moins" en les aidant, vous avez cru au père

Noel. De toute façon votre compte à l'étranger aurait été rapidement retrouvé...).

Vous venez aujourd'hui pleurer que vous voulez vous réinsérer et que vous ne voulez pas aller en prison, alors que dans votre message même vous nous présentez des bénéfices mensuels qui dépassent ce que beaucoup d'entre nous gagnent en travaillant dur en quatre ou cinq mois. Plus fort encore, vous vous inquiétez d'un éventuel "dossier" vous concernant parce que vous avez "tendance à rouler vite".

Décidément vous les collectionnez, et c'est à croire que votre message est une blague tellement c'est gros.

Vos activités illicites ont été préjudiciables aux acheteurs (du moins à certains) et aux marques contrefaites. Votre façon de conduire est dangereuse pour les autres. Et lorsqu'une personne est dangereuse pour la Société, l'incarcération peut parfois apparaître comme une solution.

Aussi je ne vais pas vous plaindre ou chercher à vous réconforter ou à vous conseiller, et je m'en tiendrai au jugement qui sera rendu contre vous, qu'il vous condamne ou pas, respectueux de la justice française.

Juste pour savoir où vous allez... Normalement on va vous poursuivre sur le fondement de ces articles du Code pénal :

Article 321-1 : " Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit.

Constitue également un recel le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit.

Le recel est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende. "

Article 321-2 : " Le recel est puni de dix ans d'emprisonnement et de 750000 euros d'amende :

1^o Lorsqu'il est commis de façon habituelle ou en utilisant les facilités que procure l'exercice d'une activité professionnelle ;

2^o Lorsqu'il est commis en bande organisée. "

Vous risquez donc potentiellement 10 ans de prison et 750.000 euros d'amende au maximum, à cause de la durée pendant laquelle vous vous êtes livré à ce petit commerce (ce qui au passage exclut la possible proposition d'un "plaider-coupable"). D'ailleurs le fisc va sans doute vous tomber dessus dans la foulée, n'en doutez pas, pour revenus non déclarés...

Maintenant vous n'aurez peut-être qu'un an de prison avec sursis et 10.000 euros d'amende, mais vous savez ce que vous risquez, et ce que je pense de vos agissements.

Par **Talion**, le **20/07/2007 à 17:49**

Petite précision concernant le journal intime :

- pour l'obligation de soins psy, cela reste à voir en fonction de ce qui figure dans ledit journal, et encore sous réserve que cela puisse être rattaché à votre affaire ; Quoiqu'il en soit, à moins que le contenu du journal ne soit utilisé par votre avocat pour tenter de jouer la carte de la faiblesse psychologique (peut-être l'une des pistes à explorer pour vous éviter la prison) cela ne viendra pas sur le tapis ;
- cela ne sera pas publié avec le jugement (seul la décision sera rendue publique) ;
- on ne préviendra pas vos parents, puisque vous êtes majeur : il est fini le temps où on appelait papa/maman pour dire que vous étiez puni et avez commis une grosse bêtise, maintenant vous assumez vos actes et votre vie seul.

Par **Stéphanie_C**, le **20/07/2007 à 17:54**

Bonjour,

Je suis assez d'accord avec ce qui a été dit, notamment par Talion.

Je pense qu'il faut assumer ce que l'on fait, et financièrement, des bénéfices de 5.000 euros par mois représentent plus que le salaire d'un magistrat ! Cela va donc certainement les faire bondir.

Il faut se prendre sa claque, la comprendre, assumer les conséquences et ensuite essayer de repartir du bon pied.

On ne peut pas espérer limiter la casse en croyant à la clémence des juges, qui en principe détestent ce genre de trafic (de toute façon ils détestent les infractions de façon générale !).

Image not found or type unknown).

Il faut surtout compter sur l'avocat, et l'éventuelle bonne disposition des juges à ne pas mettre trop fort.

Par **dachage74**, le **20/07/2007 à 18:55**

Oui, je sais que j'aurai une très grosse amende, et tout ce que j'ai gagné, je l'ai déjà donné au tribunal, je n'ai bien entendu pas gardé cet argent

Je n'ai jamais arnaqué personne, tous les acheteur savaient qu'ils achetaient de la contrefaçon, personne n'a été trompé.

Je ne savais même plus ce que je faisais, je savais que j'étais suivi par les douanes et que je finirai par être arrêtés. Des colis avec mon adresse ou je réside avaient été saisis par la douane de Roissy, des voitures suspectes me surveillaient (c'était bien la douane). Je savais tout ça mais je n'ai pas arrêtés. Et oui, je me disais que pour 5000 € par mois le jeu en valait la chandelle, même si je savais que je serais arrêté. De toute façon, je n'arrivais pas à arrêter tout seul, je ne dormais plus les nuits de peur d'une perquisition surprise... Aujourd'hui, je me sens mieux, j'ai toute la peur qui s'est envolée.

Si j'ai été coopératif avec la douane, c'est parce que je ne voulais pas aller en détention

provisoire, et aussi parce que les douaniers ont été très gentils avec moi. En plus, ils m'ont poussé à réaliser mon projet de création d'entreprise dans la VPC, car impressionnés par l'excellente organisation de mon traffic.

Pour ce qui est du fichage à la PJ, j'ai peur des clichés qu'on voit dans les films. Parce que quelqu'un est fiché, il sera maltraité et on aura immédiatement des doutes sur lui. Je ne roule pas toujours vite (plus ça va et moins je roule vite), c'est juste que même en faisant attention, on arrive toujours un jour ou l'autre à dépasser la vitesse autorisée, et si par malchance la police est là à ce moment... c'est de cela que j'ai peur. (je parle surtout des endroits limités à 50 en pleine ligne droite ou 90% des gens sont entre 70 et 80 car il n'y a absolument aucun danger)

J'essaie de me "réinsérer" en faisant un métier légal que je vais débuter vers octobre 2007, mais c'est juste que j'ai la pression d'aller en prison et cela m'empêche de me mettre à fond dans mon projet

La prison ferme me détruirait complètement, je le sais. Je ne pense pas pouvoir supporter même une semaine en prison. Est ce que je mérite cela ? Je n'ai tué ni violé personne, alors est ce que je mérite d'être détruit ? Je voudrais juste qu'ils comprennent que la prison signeraient mon arrêt de mort, tandis que pas de prison signifierait un nouveau départ qui est déjà effectué à moitié.

En tous cas merci beaucoup à tout le monde pour vos réponses que j'ai lues attentivement

Par **anonym**, le **20/07/2007 à 19:11**

Ma réponse ne va pas être très juridique mais ce n'est pas grave.

Tout d'abord, il est tout à fait compréhensible et même légitime - quoi que vous ayez fait - d'avoir peur d'aller en prison, c'est en tout cas mon avis.

Cependant, vous l'avez vous même compris, il est important de tenter de vous réinsérer dès maintenant. Ceci pourra peser de manière notable lors du procès, donc vous avez tout intérêt à penser à cela avant tout et à cesser de vous focaliser sur votre possible séjour en prison, dont vous n'êtes pas encore certain.

De plus, un bon avocat saura faire valoir des arguments en votre faveur, notamment votre mal-être, votre repentance et votre désir sincère de vous réinsérer.

Malgré la gravité des faits (en raison surtout des sommes en jeu), vous êtes un primo-délinquant, ce qui sera certainement pris en considération.

Enfin, il existe de nombreuses alternatives et aménagements à la prison, et votre avocat le rappellera sans doute. Il tiendra aux juges quoi qu'il en soit de décider. Mais prison ou pas, vous devez "tenir", car une fois votre dette payée à la société, vous pourrez définitivement mettre tout cela derrière vous.

Pour finir, je ne sais pas dans quel fichier vous êtes inscrit, mais vous y resterez sûrement un certain temps. Par contre, ce n'est pas parce que vous êtes fiché que vous aurez plus d'ennuis que de normal si vous vous faites arrêter pour contravention (les fichiers sont surtout un outil à l'usage des policiers dans le cadre d'une enquête précise).

Par **dachage74**, le **20/07/2007 à 19:23**

Merci anonym

Il n'y a pas longtemps de cela, je suis retourné voir les douaniers qui m'ont arrêtés afin de récupérer de la marchandise qui n'était pas contrefaite

Je leur ai demandé si je pourrais faire de la prison ferme, ils m'ont dit clairement que non.

De plus, en regardant sur Internet les autres jugements qu'il y a eu, je n'ai pas vu de personnes aller en prison, même pour ceux qui avaient fait pire que moi.

Mais j'ai très peur quand même. J'aimerais revoir mon avocate au plus vite afin qu'elle me dise ce qu'elle en pense (la dernière fois que je l'ai vue, elle n'avait pas eu encore accès au dossier car c'était le premier rdv)

Par **Christine**, le **21/07/2007 à 07:38**

[quote="Talion":kyca7u75]

Vous venez aujourd'hui pleurer que vous voulez vous réinsérer et que vous ne voulez pas aller en prison, alors que dans votre message même vous nous présentez des bénéfices mensuels qui dépassent ce que beaucoup d'entre nous gagnent en travaillant dur en quatre ou cinq mois. Plus fort encore, vous vous inquiétez d'un éventuel "dossier" vous concernant parce que vous avez "tendance à rouler vite".

Décidément vous les collectionnez, et c'est à croire que votre message est une blague tellement c'est gros.

Vos activités illicites ont été préjudiciables aux acheteurs (du moins à certains) et aux marques contrefaites. Votre façon de conduire est dangereuse pour les autres. Et lorsqu'une personne est dangereuse pour la Société, l'incarcération peut parfois apparaître comme une solution.

Aussi je ne vais pas vous plaindre ou chercher à vous réconforter ou à vous conseiller, et je m'en tiendrai au jugement qui sera rendu contre vous, qu'il vous condamne ou pas, respectueux de la justice française.

.[/quote:kyca7u75]

+ 1 !

Talion, tu es la voix de la sagesse.

Par **Camille**, le **21/07/2007 à 16:22**

Bonjour,

C'est surtout que, mine de rien, Talion est même plutôt sympa, puisqu'il ne "retient" que le recel, apparemment.

Or, pour autant que je me souvienne, contrairement à certaines idées reçues, n'est pas seulement considérée comme contrefaçon le fait de fabriquer un produit contrefait, mais aussi

le fait "d'offrir (ces) produits ou de les mettre dans le commerce ou de les détenir à ces fins" ou "D'importer ou d'exporter (ces) produits ", qu'à ma connaissance contrefaçon et recel de contrefaçon ne sont pas deux infractions confondues, que les peines pour l'une valent bien les peines pour l'autre. Donc les unes se cumulant aux autres...

Et alors, si en plus dachage74 a commis tout ça "en bande organisée", je vous dis pas...
Mais, bon, ce ne sont que les peines maximales...

Au fait, dachage74, vous n'avez pas payé vos fournisseurs de contrefaçons avec de la fausse monnaie, par hasard ? Non, parce que, là, ce serait carrément vertigineux...

Par **Camille**, le 21/07/2007 à 16:23

Bjr,

[quote="dachage74":22bvpap0]

Je n'ai tué ni violé personne

[/quote:22bvpap0]

Parce que, selon vous, ce n'est que dans ces cas-là qu'on mériterait la prison ? Va falloir revoir quelques notions, là...

[quote="dachage74":22bvpap0]

La prison ferme me détruirait complètement, je le sais.

Je ne pense pas pouvoir supporter même une semaine en prison.

Est ce que je mérite cela ?

alors est ce que je mérite d'être détruit ?

Je voudrais juste qu'ils comprennent que la prison signerait mon arrêt de mort,

[/quote:22bvpap0]

Vous croyez pas que vous y allez pas un peu fort ?

Et d'aucuns vous répondront qu'il fallait y penser avant.

Et "ils" ont déjà entendu ce genre d'argument tellement de fois...

Je vous conseille de vous construire un meilleur système de défense.

Mais votre avocate vous le dira...

Par **dachage74**, le 21/07/2007 à 17:11

Non, ce n'était pas en bande organisée, j'étais tout seul, et j'ai toujours payé mon fournisseur comme il le fallait.

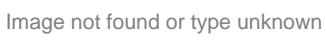
Je n'ai pas l'intention de dire au juge que la prison me détruirait et tout ça, je le disais juste ici sur ce forum. Mais je n'ai pas envie de jouer cette carte devant le juge, qu'est ce que ça peut bien lui faire et pis même, j'ai pas envie de ça.

Si il faut aller en prison, tant pis, je trouverais un autre moyen. Peut être que je le mérite finalement.

Mais si je n'avais pas eu autant de soucis plus tôt, je ne me serais pas mis à vendre des contrefaçons. Ca n'excuse rien bien entendu, mais je demande juste un peu plus d'indulgence par rapport à ça.

Je savais que je serais arrêté par la douane mais je continuais quand même, comme si j'attendais qu'on m'arrête de force car je n'arrivais pas à arrêter tout seul.

:)

Merci beaucoup pour les réponses 

Par **anonym**, le **21/07/2007 à 21:26**

Quelle dose de moralisme !

Vis-à-vis de juristes, c'est normal; mais par rapport à une personne qui a commis une infraction et qui poste un message relatif à sa peur d'aller en prison, je ne vois pas trop l'intérêt, surtout que d'après l'impression que j'ai eue, il ne s'agit pas de quelqu'un qui se vante de ses méfaits mais qui souhaite s'en sortir.

Avoir peur d'aller en prison, c'est tout simplement humain, même si on a une bonne raison d'y aller. Pour ma part, je n'y suis pas favorable, surtout dans ce genre de cas.

Il est bon de ne pas réduire une personne aux faits qu'il a pu commettre et tenter de n'avoir pas une vision caricaturale des choses. Lorsque j'entends certains commentaires dans les salles d'audience, je suis sidérée, et j'ai l'impression que si le lynchage public ou la lapidation étaient autorisés, certains s'y donneraient à coeur joie.

Je ne vise personne qui a laissé des commentaires ici biensûr, mes propos sont d'ordre général, mais il est vrai que j'ai trouvé que c'était un petit peu d'acharnement pour rien dans les posts.

Bon, peut-être que ça manifeste simplement ma tendance pour le métier d'avocat et la défense..

PS : j'ai pu voir à l'occasion de reportages plusieurs personnes qui affirmaient avoir fait exprès de se faire "attrapper" par la police, ou faire exprès de continuer d'agir illégalement, et il est très clair que c'est souvent l'expression d'un appel au secours et d'une volonté en réalité de mettre fin à ses actes.

Par **Talion**, le **21/07/2007 à 22:56**

Anonym, et je ne réponds pas afin de lancer une polémique entre nous, d'autant que tu as dit ne viser personne.

J'ai moi aussi une tendance très nette pour le métier d'avocat et pour la défense, puisque ma vocation s'est révélée à moi à l'âge de 7 ans seulement (j'en aurai bientôt 26).

Mais un avocat ne doit pas se contenter de dire "je vais vous sortir de là", son rôle est aussi et surtout, y compris lorsqu'il assure la défense en pénal, de faire comprendre à son client qu'il a fait quelque chose de mal, que l'issue est encore inconnue car elle dépendra de nombreux facteurs indépendants de sa volonté et de la notre. Et surtout, et il s'agit bien là du rôle du

droit pénal et de sa procédure : l'auteur qui reconnaît avoir commis une activité illégale doit accepter sa condamnation (dût-elle être minimisée du fait de sa situation personnelle et de ses projets de réinsertion, et quelle que soit la forme de cette condamnation, de la prison à la simple amende) comme le seul moyen de s'acquitter de sa dette envers la Société dont il a violé les règles.

Non Anonym un avocat n'est pas forcément celui qui doit dire "ne vous en faites pas, je vais vous tirer d'affaire", mais plutôt selon ma conception celui qui doit avoir le courage de dire

"nous savons ce que vous avez fait, oeuvrons pour que votre peine soit juste". Image not found or type unknown

Par **romane**, le **22/07/2007 à 00:23**

je suis assez d'accord avec anonyme la reponse de certain me parait franchement de mauvais gout.

il est evident qu'il n'y a pas que les violeur et les assassin qui merite la prison mais il est evident aussi qu'un trafiquant de contrefacon ne peut etre mis dans le meme lot, or il risque, s'il est envoyé en prison de se retrouver avec ce type de delinquants...on peut legitimement comprendre la crainte qu'il est la sienne.

j'ai cru comprendre qu'il postait un message en esperant etre rassurer sur ce qu'il risque par des gens qui connaisse les lois, pas pour avoir droit à une lecon de moral .

on voit en lisant son message qu'il a bien compris sa bêtise. il donne l'impression de vouloir se reinserer et semble assez mal pour que ceux qui n'ont rien de mieux à lui dire que "c'est pas bien ce que tu a fait" s'abstienne.

je ne dit pas qu'il ne doit pas etre puni mais une sanction financiere me parait bien suffisante pour une infraction qui, si elle est comdamnable, ne fait pas de reelle victime, a part bien sur les pauvres marques!!!

je sais que ce message n'a aucun contenu juridique,(d'ailleurs c'est difficile d'apporter une réponse à ce niveau, car comme ça a été souligné, tout depend du juge) mais il repond à des posts qui etaient également positionné bien plus sur le plan du jugement de moral que du droit...

Par **Talion**, le **22/07/2007 à 00:55**

[quote="romane":3btjw9qi]que ceux qui n'ont rien de mieux à lui dire que "c'est pas bien ce que tu a fait" s'abstienne. [...] il repond à des posts qui etaient également positionné bien plus sur le plan du jugement de moral que du droit...[/quote:3btjw9qi]

A les relire, je ne trouve pas qu'il y ait eu plus de jugements de moral que de jugements de droit dans les messages précédents, quels qu'ils soient, et quel que soit leur auteur.

Surtout, tu excipes la bonne volonté de notre ami, mais relis bien les termes et la tournure de son premier message... peut-être a-t-il fait preuve de maladresse dans ses mots (sans doute même à en juger par ses réactions ultérieures mesurées), mais son post de lancement de sujet avait plus l'air d'un "bon j'ai bien profité du système en m'en mettant plein les fouilles,

mais maintenant que je me suis fait gauler j'ai peur et je suis prêt à tout pour éviter la prison". Ses propos ont été par la suite nuancés...

Une chose me choque toutefois dans ton message certainement autant que les réponses de certains (dont moi aussi sans doute) t'ont choquée...

[quote="romane":3btjw9qi]je ne dit pas qu'il ne doit pas etre puni mais une sanction financiere me parait bien suffisante pour une infraction qui, si elle est comdamnable, ne fait pas de reelle victime, a part bien sur les pauvres marques!!![/quote:3btjw9qi]

1. Le Code pénal existe et incrimine les faits commis, que nous avons qualifiés, et nous avons averti leur auteur (puisqu'il reconnaît lui-même ses actes) de la peine maximale, tout en lui faisant part des possibilités d'aménagements qui pourraient moduler cette peine d'une façon ou d'une autre.

2. Tu prétends qu'il n'a pas fait de mal à autre qu'aux "pauvres marques" ?

=> rappelons qu'il dit dans son message conduire parfois rapidement... La jour où tu seras mère avec un de tes enfants sur la voie publique tu comprendras ce dont je parle.

=> mais surtout, et pour s'en tenir à notre sujet principal à savoir le recel d'objets contrefaçons : as-tu une idée de ceux qui se trouvent derrière de tels trafics ?

Sais-tu que la contrefaçon génère des millions et des millions, car les quantités saisies sont sans aucune mesure avec les quantités produites ?

Sais-tu que la contrefaçon contribue au financement (en partie) de certains réseaux de narcotrafiquants, de trafics d'armes et de guerillas dans les pays dits en voie de développement ?

Sais-tu que la contrefaçon nuit à l'image des marques et à leur capacité de se développer et à innover ? Et si tu étais ouvrière chez Chanel ou YSL et qu'on te licenciait à cause du manque à gagner causé par la contrefaçon ?

Sais-tu que les ouvriers qui fabriquent ces objets, en France comme à l'étranger travaillent dans des conditions déplorables, sans aucune protection sociale ? Parfois même ce sont des enfants qui se chargent de leurs petites mains habiles de coudre le magnifique petit porte-feuille contrefait que tu es heureuse d'exhiber devant tes copines parce que tu l'as payé 50 euros et qu'il ressemble à celui qui est vendu 400 en boutique (il a même une carte d'authenticité...). Et si c'était ton enfant, ou toi, qui devait coudre de 5h du matin à 23h par peur de te faire expulser ou de ne rien avoir à manger ?

Dans toutes les situations que j'ai présentées, et qui sont loin d'être des clichés, penserais-tu la même chose si tu étais directement impliquée ? Penserais-tu toujours que le recel massif (pedant un an et demi, et avec un chiffre d'affaires mensuel de 30.000 euros les six derniers mois) d'objets contrefaçons ne nuit qu'aux marques ?

Et tu oses dire que certains d'entre nous se sont laissés aller à faire une leçon de morale... Ma foi, relis ton message et la façon dont tu minimises les faits commis et ne te permets pas de faire toi même une leçon de morale à certains membres du forum.

Par **anonym**, le **22/07/2007 à 11:52**

[quote="Talion":1iylqsa]Anonym, et je ne réponds pas afin de lancer une polémique entre nous, d'autant que tu as dit ne viser personne.

J'ai moi aussi une tendance très nette pour le métier d'avocat et pour la défense, puisque ma vocation s'est révélée à moi à l'âge de 7 ans seulement (j'en aurai bientôt 26).

Mais un avocat ne doit pas se contenter de dire "je vais vous sortir de là", son rôle est aussi et surtout, y compris lorsqu'il assure la défense en pénal, de faire comprendre à son client qu'il a fait quelque chose de mal, que l'issue est encore inconnue car elle dépendra de nombreux facteurs indépendants de sa volonté et de la notre. Et surtout, et il s'agit bien là du rôle du droit pénal et de sa procédure : l'auteur qui reconnaît avoir commis une activité illégale doit accepter sa condamnation (dût-elle être minimisée du fait de sa situation personnelle et de ses projets de réinsertion, et quelle que soit la forme de cette condamnation, de la prison à la simple amende) comme le seul moyen de s'acquitter de sa dette envers la Société dont il a violé les règles.

Non Anonym un avocat n'est pas forcément celui qui doit dire "ne vous en faites pas, je vais vous tirer d'affaire", mais plutôt selon ma conception celui qui doit avoir le courage de dire

"nous savons ce que vous avez fait, oeuvrons pour que votre peine soit juste". Image not found or type unknown

[/quote:1iylqsa]

Oui, je suis tout à fait d'accord avec toi sur le rôle de l'avocat, et je n'envisage pas la profession en niant les faits commis par les clients. Au contraire, je pense qu'il faut bien appréhender le contexte, et tenter de comprendre la situation et la "psychologie" de l'intéressé. Maintenant, une chose est de penser qu'une peine juste doit être prononcée, et là-dessus, je te rejoins évidemment. Une autre est de présupposer que, étant donné les faits, on peut nier les craintes du délinquant quant à la sanction.

Il faut un équilibre entre les deux dans la démarche de l'avocat (puisque n'est pas non-plus assistante sociale), et cet équilibre dépend évidemment de la conscience du délinquant des actes qu'il a commis et de la nécessité, au regard de la société, d'accepter et d'exécuter sa peine (ce qui est d'autant plus important pour que celle-ci ait un effet "positif").

Mais bien entendu, je répondais à dachage seulement en tant que "forumiste"... ce qui m'a gêné ici c'est par exemple les réflexions du genre "il fallait y penser avant", ce n'est pas très constructif et un peu réducteur..

Mais je crois qu'on est tous d'accord sur le fait que les actes commis sont ici des infractions pénales, et qu'elles doivent être prises pour ce qu'elles sont.

:wink:

PS: aucun problème pour confronter nos points de vue Talion, je n'y vois aucune brouille Image not found or type unknown

Par **romane**, le **22/07/2007 à 17:47**

[quote:2zwsium3] rappelons qu'il dit dans son message conduire parfois rapidement... La jour où tu seras mère avec un de tes enfants sur la voie publique tu comprendras ce dont je parle. [/quote:2zwsium3]

Et bien j'imagine que tu n'a jamais commis d'excès de vitesse. je te félicite, c'est tellement rare de nos jours...

Loin de moi la volonté de minimiser ses faits. il a commis une infraction, il sera jugé en conséquence et punie.

Je pense simplement que l'on peut comprendre qu'il ait peur d'aller en prison, c'est quelque chose d'humain et n'importe qui réagirait pareil.

Comme je l'ai écrit je crois seulement que ce n'est pas la peine d'en rajouter en lui rappelant qu'il l'a bien mérité... il a sûrement suffisamment de la police et des juges pour cela...

[quote:2zwsium3] Vous venez aujourd'hui pleurer que vous voulez vous réinsérer et que vous ne voulez pas aller en prison, alors que dans votre message même vous nous présentez des bénéfices mensuels qui dépassent ce que beaucoup d'entre nous gagnent en travaillant dur en quatre ou cinq mois. Plus fort encore, vous vous inquiétez d'un éventuel "dossier" vous concernant parce que vous avez "tendance à rouler vite". [/quote:2zwsium3] Décidément vous les collectionnez, et c'est à croire que votre message est une blague tellement c'est gros[/quote]

Si ça ce n'est pas un jugement de moral ça!!!

[quote:2zwsium3] Sais-tu que la contrefaçon contribue au financement (en partie) de certains réseaux de narcotrafiquants, de trafics d'armes et de guerillas dans les pays dits en voie de développement ? [/quote:2zwsium3]

Il est vrai que la contrefaçon fait sûrement énormément de victimes collatérales, mais franchement à te lire on dirait que nous avons à faire sur ce forum à un trafic international qui arme directement des groupuscules armés et exploite les enfants du tiers-monde... il faut garder le sens des proportions... s'il était à la tête d'une bande organisée il ne serait pas en train de paniquer et de demander conseil sur un forum d'étudiant en droit...

[quote:2zwsium3][quote:2zwsium3] Sais-tu que les ouvriers qui fabriquent ces objets, en France comme à l'étranger travaillent dans des conditions déplorables, sans aucune protection sociale ? Parfois même ce sont des enfants qui se chargent de leurs petites mains habiles de coudre le magnifique petit porte-feuille contrefait que tu es heureuse d'exhiber devant tes copines parce que tu l'as payé 50 euros et qu'il ressemble à celui qui est vendu 400 en boutique (il a même une carte d'authenticité...). Et si c'était ton enfant, ou toi, qui devait coudre de 5h du matin à 23h par peur de te faire expulser ou de ne rien avoir à manger ? [/quote:2zwsium3][/quote:2zwsium3][/quote]

Je crois savoir que les grandes marques ne sont pas toutes non plus irreprochables en terme de respect des droits de l'homme...

De toutes façons envoyer cet homme en prison ne résoudra en rien le problème, ça n'empêchera ni l'ouvrière de se faire licencier, ni les enfants d'être exploités... Le travail des enfants et le chômage me paraissent être des problèmes bien particuliers qu'il me semble légèrement déplacé de réduire à la question de la contrefaçon...

Quant à la sanction financière c'est je le répète un avis purement personnel concernant l'auteur du post, qui semble vouloir sincèrement se réinsérer et ne pas être un "gros bonnet",

mais un petit traficant qui a bien profité de son traffic mais a du de toute façon rendre l'argent et serait sufisament "refroidit" de toute recidive par une bonne amende... De toute façon, cet avis n'engage que moi Il n'est visiblement pas partagé par tous ici, , mais qu'importe puisque au final c'est le juge et lui seul qui decidera...

De toute façon je n'avais l'intention, meme si je me suis peut etre mal exprimé, de donner un jugement sur la contrefacon, d'ailleur je n'est jamais acheté de produit contrfaits, contrairement à ce qui tu insinue delicatement dans ton post...

Je voulais simplement réagir au moralisme ,à mon sens deplacé, de certain...

Par **mathou**, le **22/07/2007 à 18:37**

[b:1rg6wn7d]Modération ON.

Le sujet semble dériver vers des échanges sur la fonction d'avocat et des piques personnelles, plus que sur la question initiale 

Modération OFF.[/b:1rg6wn7d]

Par **Talion**, le **22/07/2007 à 22:26**

;))

Je ne souhaite pas polémiquer une fois encore, anonym l'a compris 

Avant toute chose : je n'ai pas prétendu que tu achetais de la contrefaçon, sinon ma tournure de phrase aurait été différente. D'ailleurs tu as bien du remarquer que j'ai utilisé la forme "tu" "et si tu" "toi" afin de développer des exemples te mettant dans des situations imaginaires, et nullement à dessein de te viser à titre personnel.

Quant à ma façon de conduire, j'ai une voiture relativement puissante mais je ne commets pas d'excès de vitesse, pas plus que je ne bois d'alcool quelle que soit l'occasion, ayant des enfants dans mon entourage (enfants de ma compagne, nièces, neveux, qui sont amenés à voyager avec moi).

Je te demandais juste de reconnaître que dans les situations de droit que nous avons à connaître il est rare de tomber sur un client blanc ou un client noir... il y a une large part de gris dans tout dossier, tout simplement.

Pour ma part je ne faisais que répondre principalement à tes propos selon lesquels seules les marques sont victimes. D'ailleurs tu reconnais maintenant les dommages collatéraux causés par la contrefaçon.

Surtout garde également ta part de proportion et ne t'enflamme pas ainsi. Certes nous

n'avons pas affaire au trafiquant du siècle, mais n'oublie pas les chiffres, qui parleront largement lors du procès : 30.000 euros mensuels de chiffre d'affaire, soit 200.000 francs par mois ! En six mois d'activité intense il a ainsi généré un CA de 1.200.000 francs, ce n'est pas rien. Qui plus est sur les 30.000 euros il en retire 16% de bénéfice, donc cela signifie que sur 1.200.000 francs générés en 6 mois, quelqu'un avec des intentions sans doute bien moins "bonnes" que les siennes en perçoit 1.000.000 francs, soit plus de 150.000 euros, argent qui sert sans aucun doute pour financer les activités mentionnées précédemment.

Tu fais état ensuite de la question du respect des droits de l'homme par les marques en question. Pour ce qui me concerne, et je m'en tiens aux marques françaises de luxe (et pas aux équipementiers de sport), les marques que je valorise et que l'on retrouve le plus souvent sur le net font fabriquer l'essentiel de leurs produits (voire 100% pour certaines) en France, et pas ailleurs.

Et contrairement à ce que tu penses, c'est justement par des "petites actions" telles que celle dont nous avons à connaître que le business de la contrefaçon peut être mis à mal. Rappelons qu'il représente environ 10% du commerce international tout de même... Avec ta logique, il ne servirait à rien d'arrêter un dealer et de le condamner, puisque de toute façon les consommateurs iraient s'approvisionner ailleurs...

Nous vivons une époque, et ton message le montre, dans laquelle finalement le droit pénal perd sa place et la peur de l'amende prend le pas sur la menace de la prison dans l'esprit des gens, ce qui est bien malheureux.

Se contenter de répondre "de toute façon les prisons sont pleines" ou "l'amende suffira" n'est pas respecter la matière pénale.

Naturellement, pour en revenir pleinement au sujet de départ, personne ne lui souhaite la prison au fond, et nous ne pouvons que nous en tenir à la décision qui sera rendue. Mais il a demandé à quelle sauce il risquait d'être mangé et certains l'ont informé. Et si d'autres lui ont dit qu'il n'avait qu'à réfléchir avant, non seulement ils n'ont pas complètement tort, mais surtout c'est parce que la tournure maladroite de son premier message ne suscitait pas chez ces personnes la compassion.

Maintenant il semble avoir tourné la page, j'espère qu'il ne retombera pas dans la facilité du commerce illicite et que ses juges sauront vraiment étudier tous les aspects de son dossier afin qu'il soit sanctionné justement et efficacement, dans l'intérêt de la société, et dans le sien (pour qu'il puisse, comme il le souhaite, tourner la page définitivement).

Par **dachage74**, le **22/07/2007 à 23:09**

Ca fait vraiment peur. Peut être que le juge ne va pas tout étudier de mon dossier, et regarder simplement mon CA des 6 derniers mois, et ainsi certainement me mettre en prison ? Et en plus, si je vais en prison, je vais être avec les meurtriers et les violeurs ? Alors à quoi ça sert de créer une EI dans le e-commerce si je vais en prison, qui va la gérer ? Et qui ne ressortirais pas détruit d'un séjour en prison avec des meurtriers et des violeurs ?

De toute façon, je sais ce que je ferais si je dois aller une seule journée en prison, je ne pourrais pas le supporter.

J'ai toujours voulu mettre mes connaissances au service du bien, je n'ai jamais directement manqué de respect à quelqu'un.

Lors du procès, je serais un bon petit citoyen ayant une EI et faisant son métier tout à fait légalement (ça c'est certain). D'ailleurs, bien avant mon arrestation, j'avais déjà effectué des démarches pour créer une EI dans le e-commerce, mais je n'arrivais pas à m'y mettre à fond car j'étais trop prisonnier de mon activité illégale et j'avais trop peur de la douane. Maintenant, j'ai tout le temps et je m'y suis mis à fond.

Tous les jugements que j'ai pu lire sur Internet, et la douane l'a dit fermement, pourtant c'était plusieurs jours après la retenue douanière, disent que je n'irai pas en prison mais j'ai quand même très très peur. Je m'en fou du montant de l'amende, si je dois payer toute ma vie je payerai mais je ne veux pas aller en prison

Jamsi je ne retomberai dans le commerce illicite, ça c'est certain, j'ai trop peur et même, je suis bien content d'en être sorti !

Par **Talion**, le **22/07/2007** à **23:53**

Et nous sommes tous contents de voir que tu réagis ainsi, car tu parais sincère. Maintenant il paraît nécessaire que ton avocate et toi ayez une entrevue afin de faire le point sur cette affaire.

Dis toi aussi qu'aussi longue que puisse être la période précédent ton jugement, autant tu as de chances d'éviter la prison en te comportant convenablement, ce que tu as l'air destiné à faire, et en gérant ta société avec sérieux et responsabilité.

Il est évident que si tu avais été jugé en deux mois et que la seule réponse que tu aurais pu fournir au juge avait été "oui bon je me suis fait avoir quoi mais bon" tu aurais pris plus qu'en te présentant dans un an et en expliquant que tu as galéré mais que tu as utilisé enfin de manière responsable et utile ton goût pour le commerce afin de gérer ta propre affaire. Un juge ne sera pas insensible au fait que tu aies pu lancer une affaire légale, payer tes charges et tes impôts sur les bénéfices, etc etc. Si tu es en mesure de présenter le jour de l'audience un vrai projet viable d'activité légale avec une possible expansion qui te permettrait même peut-être d'embaucher du monde tu t'opposeras à moins de sévérité, parce que tu auras des éléments concrets qui prouveront que tu as compris.

A mon avis, tu devrais également consulter un spécialiste afin de lui exposer ton stress lié au procès et le mal-être que tu ressentais pendant cette période de trouble. Non seulement tu te sentiras mieux de pouvoir "vider ton sac" devant quelqu'un qui justement ne te jugera pas, mais tu auras un élément de plus à présenter à la justice afin d'appuyer ta bonne volonté (créer son propre emploi, avoir fait la démarche soi même de se lancer dans un suivi médical sont autant de points positifs qui serviront ta cause le jour de l'audience).

Par **Camille**, le **25/07/2007** à **10:45**

Bonjour,
Eh bé... C'est fou ce qu'une petite phrase mal comprise peut entraîner de réactions passionnées...
Alors, reprenons tranquillement...

Ici, c'est un forum (ou une rubrique) de droit pénal, pas le forum de l'Abbé Pierre, ni même la rubrique (ou le forum) "A bâtons rompus". Donc, selon moi, on vient y chercher des réponses juridiques à des questions juridiques. Pas pour pleurnicher et donc pas pour recevoir des leçons de morale (et donc, pas pour en donner...même si un "petit rappel à la loi" n'est pas forcément inutile).

Donc, quand j'ai écrit " Et d'aucuns vous répondront qu'il fallait y penser avant. ", les "d'aucuns" auxquels je faisais allusion n'étaient pas, comme le pense anonym, ceux qui, dans le public, commentent dans la salle d'audience, mais bien les juges, le Président et, surtout... le Procureur...

Anonym et romane, je comprends bien votre réaction mais si vous vous destinez à une carrière d'avocat ou d'avocate, que répondrez-vous au Procureur qui vous fera ce genre de réflexion ? Lui direz-vous "Allons, allons, Monsieur le Procureur, votre observation est de très mauvais goût ! Nous sommes dans ce prétoire pour rendre la justice, pas pour faire de la morale ! N'est-ce pas, Monsieur le Président ?". Je doute que le Président hoche la tête dans le bon sens.

J'avais d'ailleurs bien pris la précaution d'ajouter

"Et "ils" ont déjà entendu ce genre d'argument tellement de fois...

[u:24hvx93]Je vous conseille de vous construire un meilleur système de défense.[/u:24hvx93]"

Ce qui n'aurait dû échapper à personne.

De plus, selon moi, le travail d'un bon avocat, comme l'a très justement dit Talion, n'est pas de s'apitoyer sur le sort de son client, mais de

1°) Bien faire prendre conscience à son client ce qu'on lui reproche et ce qu'il risque, c'est-à-dire, le cas échéant, lui faire "remettre les pieds sur terre" ;

2°) Autant que faire se peut, évaluer à sa juste valeur la "sincérité du repentir" de son client, puisque ça peut, selon le cas, conditionner la stratégie de défense. Encore que, toujours selon moi, un bon avocat devrait être capable de défendre la "pire des fripouilles" (dachage, assurez-vous, ce n'est pas à vous que je fais allusion...), puisque c'est quand même son métier. Je dirais même que le plus grand "sacerdoce" d'un avocat serait d'être capable de "défendre l'indéfendable" (en ce sens, je rejoins Me Jacques Vergès, pour autant bien sûr que ses motivations réelles soient bien celles-là...) ;

3°) Construire une stratégie de défense en jouant les "avocats du diable", c'est-à-dire en imaginant d'avance toutes les objections qui pourront être soulevées par les juges, le Président, et surtout... [u:24hvx93]le Procureur[/u:24hvx93], pour éviter de s'embarquer dans des argumentaires qui conduisent à des culs-de-sac ou, pire, qui pourraient se retourner contre son client par un "effet boomerang".

Or, quand je lis ceux de dachage, ils font – à mon humble avis – tous partie de l'une ou l'autre de ces deux catégories...

Maintenant, si vous voulez vraiment savoir mon opinion personnelle, que je n'ai pas laissé transparaître dans mes précédents messages, quoiqu'en pensent certains, il se trouve que j'ai sur probablement presque vous tous, un certain privilège, celui de l'âge et que je fais plutôt partie de la catégorie de ceux qui "ne sont pas nés de la dernière pluie" et de celle des "vieux singes à qui on n'apprend plus à faire des grimaces"...

Or, à lire attentivement les messages de dachage à tête reposée et ses arguments "à géométrie variable" qui, comme l'a très justement noté Talion, s'adaptent au fil des réactions plus ou moins favorables des autres intervenants, le seul point sur lequel je ne serais pas forcément tout à fait d'accord avec Talion dans son analyse serait justement...

[quote="Talion":24hvx93]

car tu parais sincère.

[/quote:24hvx93]

Et le dernier message de dachage, lu et relu attentivement à la lumière des précédents, me laisse pour le moins... plus que dubitatif...

Alors, mettons ça sur le compte d'une certaine forme de maladresse et... n'en parlons plus. De toute façon, son avocate saura bien faire la part des choses.

Parce que, quoi qu'il en soit, je ne peux que conseiller à dachage de ne pas, après lui avoir "refilé le bébé", laisser son avocate "se dépatouiller" toute seule avec le dossier pour avoir des chances d'être jugé correctement. C'est elle qui sait, mieux que lui, ce qu'on ne doit pas dire, ce qu'il vaut mieux ne pas dire, ce qu'on ne doit surtout pas dire, et ce qu'on peut dire ou ce qu'on doit dire et comment on doit les dire. C'est lui qui, mieux qu'elle, connaît sa situation réelle et comment il en est arrivé là. Un dossier, pénal ou pas, ça se construit à deux. C'est un "tandem" qui doit se présenter au tribunal.

Les opinions des uns des autres, y compris les miennes, sur l'opportunité d'envoyer un petit trafiquant en prison ne changeront rien au problème de dachage, puisqu'elle est prévue dans l'arsenal répressif. Or, à ma connaissance, la prison n'est pas seulement réservée aux "meurtriers et aux violeurs", jusqu'à preuve du contraire (et si dachage s'y retrouvait, il pourrait même y croiser quelques "collègues") (Et Bernard Tapie et Loïk le Floch Prigent, pour ne citer qu'eux parmi les plus célèbres et les plus récents, n'avaient ni assassiné ni violé personne). Donc, inutile de lui donner de fausses "assurances vertueuses" sans avoir une idée précise de ce qui se pratique couramment dans les tribunaux et, plus particulièrement, ce qui se pratique couramment dans le tribunal où il sera jugé (ça, c'est son avocate qui va pouvoir lui dire).

Quand à dire que faire un séjour en prison n'est pas une partie de plaisir, on s'en doute bien mais je me permets simplement de rappeler que c'est quand même bien le but de la prison, puisqu'elle est censée dissuader ceux qui voudraient commettre un délit avant qu'ils ne passent à l'acte. Et, pour qu'elle soit dissuasive, il faut bien appliquer cette peine [u:24hvx93]dans certains cas[/u:24hvx93] pour ceux qui ne se sont pas dissuadés à temps [u:24hvx93]ET[/u:24hvx93] pour qui une peine de substitution semble insuffisante ou inadaptée, ceci dans l'espoir qu'il ne recommencera pas. Sinon, autant la supprimer tout de suite de l'arsenal répressif. Or, à ma connaissance, aucun pays dans le monde ne l'a fait...

Cela dit, et pour remettre tout le monde "d'équerre", je rappelle une réflexion attribuée à Albert Camus : " Une société se juge à l'état de ses prisons".

8)

Réflexion qui n'est pas à prendre, autant que je le sache, qu'au premier degré... Image not found or type unknown

Et, justement, ça tombe bien, vous vous destinez tous peu ou prou à des carrières juridiques, et bien ce sera à vous, chacun de son côté et chacun à son niveau, de faire bouger les choses...

Par **anonym**, le **25/07/2007 à 10:59**

[quote="Camille":1xad187x]Anonym et romane, je comprends bien votre réaction mais si vous vous destinez à une carrière d'avocat ou d'avocate, que répondrez-vous au Procureur qui vous fera ce genre de réflexion ? Lui direz-vous "Allons, allons, Monsieur le Procureur, votre observation est de très mauvais goût ! Nous sommes dans ce prétoire pour rendre la justice, pas pour faire de la morale ! N'est-ce pas, Monsieur le Président ?". Je doute que le Président hoche la tête dans le bon sens.

[u:1xad187x]Je vous conseille de vous construire un meilleur système de défense.[/u:1xad187x]"

De plus, selon moi, le travail d'un bon avocat, comme l'a très justement dit Talion, n'est pas de s'apitoyer sur le sort de son client.[/quote:1xad187x]

Chère Camille, je t'avoues, sans vouloir mettre de l'huile sur le feu, que je suis un peu agacée par ces pans de ta réponse, puisqu'il me semble que j'ai déjà donné mon avis là dessus dans mon dernier message (j'avais d'ailleurs précisé à dachage que ma réponse n'était pas juridique, puis j'ai reprécisé que j'avais répondu comme forumeuse.. bref).

D'autant que je crois qu'en réalité, nous sommes tous d'accord [b:1xad187x]dans les grandes lignes[/b:1xad187x].

A part ça, nos opinions se rejoignent tout à fait s'agissant de l'intérêt qu'il y a à défendre des personnes qui sont dans les situations les plus difficiles à défendre.

Et je suis heureuse de voir quelqu'un qui apprécie Jacques Vergès, à ce propos, je te conseille son film "l'avocat de la terreur", actuellement au ciné.

Par **Talion**, le 26/07/2007 à 10:58

[quote="Camille":mqf9a807]le seul point sur lequel je ne serais pas forcément tout à fait d'accord avec Talion dans son analyse serait justement...

[quote="Talion":mqf9a807]

car tu parais sincère.

[/quote:mqf9a807]

Et le dernier message de dachage, lu et relu attentivement à la lumière des précédents, me laisse pour le moins... plus que dubitatif...[/quote:mqf9a807]

Enfin de manière plus précise et développée, il fallait entendre par mon message "tu parais sincère" dans le sens "ta façon de présenter les choses tient plus la route pour ton défenseur que celle que tu avais initialement". Ce n'était pas un jugement sur la sincérité de ses propos,

mais sur son aptitude à les rendre crédibles Image not found or type unknown

Donc finalement nous restons sur la "même branche".

Pour ce qui est de Maître Vergès, n'étant pas attiré (mais alors pas du tout) par le droit pénal et ce qu'il véhicule, j'ai un grand respect pour lui, malgré ses excès et échecs parfois cuisants.

En effet il est un des rares qui explique son rôle en disant que s'il parvient à éviter la prison à un "monstre", c'est uniquement parce que le Ministère Public a mal travaillé. J'aime cette idée de lutte qui repose sur les faiblesses de l'adversaire plus que sur le fait de mentir pour tenter de sauver la peau de son client.

Par **amphi-bien**, le **26/07/2007 à 22:37**

[quote:1pvkq1si] " Une société se juge à l'état de ses prisons".
[/quote:1pvkq1si]

Si elle se jugeait à l'état de ses chambres universitaires, notre société ne serait pas terrible....

:arrow:

bon c'est pas le sujet alors je Image not found or type unknown [/code]

Par **Camille**, le **27/07/2007 à 12:08**

Bonjour,

[quote="Talion":3nm6j63s]

Enfin de manière plus précise et développée, il fallait entendre par mon message "tu paraît sincère" dans le sens "ta façon de présenter les choses tient plus la route pour ton défenseur que celle que tu avais initialement". Ce n'était pas un jugement sur la sincérité de ses propos,

mais sur son aptitude à les rendre crédibles Image not found or type unknown

Donc finalement nous restons sur la "même branche".

[/quote:3nm6j63s]

Tout-à-fait. C'est pour ça que j'ai tenté de tourner ma phrase au "second degré"...

[quote="Talion":3nm6j63s]

Pour ce qui est de Maître Vergès, n'étant pas attiré (mais alors pas du tout) par le droit pénal et ce qu'il véhicule, j'ai un grand respect pour lui, malgré ses excès et échecs parfois cuisants. En effet il est un des rares qui explique son rôle en disant que s'il parvient à éviter la prison à un "monstre", c'est uniquement parce que le Ministère Public a mal travaillé. J'aime cette idée de lutte qui repose sur les faiblesses de l'adversaire plus que sur le fait de mentir pour tenter de sauver la peau de son client. [/quote:3nm6j63s]

Et, j'en reviens à ce que je dis, le métier d'un avocat n'est pas, me semble-t-il, QUE de "défendre la veuve et l'orphelin". A se demander si ça ne devrait pas faire partie des épreuves pour décrocher le diplôme... Plaider un cas d'école particulièrement indéfendable, particulièrement odieux, révoltant, ignoble, le pire qu'on puisse imaginer dans toute une carrière d'avocat. En tout cas, exercice sûrement très formateur !

Par **Camille**, le **27/07/2007 à 12:17**

Bonjour,

[quote="anonym":3ushw6f4]

Chère Camille, je t'avoues, sans vouloir mettre de l'huile sur le feu, que je suis un peu agacée par ces pans de ta réponse,[/quote:3ushw6f4]

Désolé, mais c'est ma manière à moi..

[quote="anonym":3ushw6f4]

D'autant que je crois qu'en réalité, nous sommes tous d'accord [b:3ushw6f4]dans les grandes lignes[/b:3ushw6f4].

[/quote:3ushw6f4]

Je pense aussi...

[quote="anonym":3ushw6f4]

A part ça, nos opinions se rejoignent tout à fait s'agissant de l'intérêt qu'il y a à défendre des personnes qui sont dans les situations les plus difficiles à défendre.

[/quote:3ushw6f4]

Je pense en tout cas que c'est le devoir d'un avocat, c'est son métier, même s'il est toujours préférable qu'un avocat soit convaincu de l'innocence de son client.

[quote="anonym":3ushw6f4]

Et je suis heureuse de voir quelqu'un qui apprécie Jacques Vergès, à ce propos, je te conseille son film "l'avocat de la terreur", actuellement au ciné.[/quote:3ushw6f4]

Je ne suis pas forcément un fanatique, mais je ne peux qu'être d'accord quand il dit qu'un bon avocat se doit d'être capable de défendre tout le monde, y compris la plus ignoble des crapules et que c'est l'honneur d'un avocat de le faire. Ce qui n'est pas forcément l'avis de tout le monde.

Par **dachage74**, le **30/07/2007 à 21:33**

Bonsoir

Lors de mon passage devant le juge d'instruction, on m'a mis une avocate d'office que je n'ai jamais demandé. Elle n'a rien fait d'autre que de lire en diagonale mes PV et d'être présente avec moi devant le juge, sans rien dire.

Aujourd'hui, je dois lui envoyer 400 € pour ce service, et je n'ai même pas le droit à l'aide juridictionnelle car je vis chez mes parents et leurs ressources sont prises en compte pour la demande !

Je trouve que ça fait vraiment très cher, suis-je obligé de payer une telle somme ?

Par **bob**, le **30/07/2007 à 22:50**

Bonsoir,

Vous avez eu un commis d'office c'est donc que vous n'aviez pas choisi d'avocat... Et comme

la présence d'un avocat est plus que conseillée devant le juge d'instruction vous pouvez vous estimez heureux d'avoir eu un avocat.

Quant au prix, il me semble que ce n'est pas de la faute de l'avocat si vous n'êtes pas recevable à percevoir l'AJ... Vous pouvez toujours contester les honoraires auprès du bâtonnier... Ou tenter de discuter avec votre avocat.

Mais il me semble que lorsque vous allez chez le docteur, vous ne vous posez pas la question de savoir si vous allez le payer.

Enfin, que souhaitez vous qu'elle fasse? Peut être n'y vait-il rien à dire! Et il faut un peu de temps pour construire une défense cohérente.

Voilà

:wink:

Désolé si j'ai été un peu sec mais j'aime pas qu'on critique les avocats...

Image not found or type unknown

Par **dachage74**, le **30/07/2007 à 23:56**

Elle n'aurait pas été là, cela aurait été exactement pareil puisqu'elle n'a rien dit. Je ne me souviens plus très bien du passage devant le juge tellement j'étais fatigué et surtout tellement j'avais peur d'aller en détention provisoire.

De toute façon, j'étais dans l'optique de tout dire au juge, même que j'avais un compte en suisse alors qu'ils ne l'auraient jamais découvert car j'avais pris mes précautions. Je voulais montrer que j'étais de bonne volonté (et je le suis) et ne pas aller en détention provisoire. Je ne critique pas les avocats, je trouve seulement que ça fait vraiment cher 400 € seulement pour ce qu'elle a fait.

Moi, je ne gagne pas un centime maintenant, c'est par rapport à mes parents que je n'aurai pas droit à l'AJ. Mais mes parents ne vont pas me payer ces 400 €.

Je suis tout à fait d'accord pour la payer, mais pas 400 € tout de même.

Par **Talion**, le **31/07/2007 à 12:00**

Les 400 euros sont de toute façon une sorte d'avance sur les honoraires liés au traitement complet de votre dossier, et viendront en déduction du montant final.

Si cela vous paraît trop cher, contactez la pour mettre en place un petit échéancier de paiement (genre en deux ou trois mois si possible).

Il serait mal venu de contester devant le bâtonnier les honoraires d'un avocat commis d'office au regard de votre situation, surtout que les infos circulent rapidement dans un barreau...

Par **Camille**, le **31/07/2007 à 13:32**

Bonjour,

[quote="dachage74":lxo8au8w]Elle n'aurait pas été là, cela aurait été exactement pareil

puisqu'elle n'a rien dit.

[/quote:lxo8au8w]

Tout bêtement parce qu'elle n'avait pas grand chose à dire dans un cabinet de juge d'instruction. On n'en est pas encore aux plaidoiries.

[quote="dachage74":lxo8au8w]

Moi, je ne gagne pas un centime maintenant, c'est par rapport à mes parents que je n'aurai pas droit à l'AJ. Mais mes parents ne vont pas me payer ces 400 €.

Je suis tout à fait d'accord pour la payer, mais pas 400 € tout de même.[/quote:lxo8au8w]

Euh, vous ne trouvez pas que vous en faites pas un peu trop, là ?

Petit rappel :

[quote="dachage74":lxo8au8w]

chiffre d'affaire de 30 000 € [u:lxo8au8w][b:lxo8au8w]par mois et 5000 € de bénéfices

net[/b:lxo8au8w][/u:lxo8au8w]

[/quote:lxo8au8w]

Et, vous n'avez pas pensé à "en mettre un peu de côté pour vos vieux jours" ? surtout si vous dites, par ailleurs, que vous avez tout fait pour vous faire arrêter...

Bon d'accord, ce n'étaient pas des sommes déclarées au fisc, si j'ai tout bien compris... (donc quand vous dites "net", c'était vraiment... charges sociales et impôts sur le revenu déduits, en quelque sorte)

Au fait, je croyais que "payer pour ce que vous aviez fait", ce n'était pas grave, que ce surtout d'aller en prison qui vous était insupportable, et vous commencez déjà à discuter des honoraires de votre avocat. Pas très cohérent tout ça...

Par **anonym**, le **31/07/2007 à 16:24**

[quote="Camille":sl9k2wb7][quote="dachage74":sl9k2wb7]

[quote="dachage74":sl9k2wb7]

chiffre d'affaire de 30 000 € [u:sl9k2wb7][b:sl9k2wb7]par mois et 5000 € de bénéfices net[/b:sl9k2wb7][/u:sl9k2wb7]

[/quote:sl9k2wb7]

Et, vous n'avez pas pensé à "en mettre un peu de côté pour vos vieux jours" ? surtout si vous dites, par ailleurs, que vous avez tout fait pour vous faire arrêter...

Bon d'accord, ce n'étaient pas des sommes déclarées au fisc, si j'ai tout bien compris... (donc quand vous dites "net", c'était vraiment... charges sociales et impôts sur le revenu déduits, en quelque sorte)

[/quote:sl9k2wb7][/quote:sl9k2wb7]

Je ne crois pas qu'il soit possible de conserver les bénéfices issus d'un délit !

Par **dachage74**, le **01/08/2007 à 17:21**

Oui, ce sont des bénéfices net, je n'ai pas payé les impôts et charges dessus, mais je vais devoir les payer avec l'amende.

Mon bénéfice, je n'en ai plus aucun maintenant, il ne me reste bien entendu plus rien

Je ne discute pas les honoraires de mon avocat actuel car tout est clair avec lui, mais je trouve seulement que 400 € pour ce service, ça fait beaucoup.

Par **Talion**, le **01/08/2007** à **17:36**

Une fois encore : 400 euros ce n'est pas juste pour être venu vous serrer la main, c'est une avance sur les honoraires que vous aurez à payer une fois l'affaire terminée, afin de lancer la prise en compte de votre dossier. Il faut bien motiver celui qui travaille pour vous non ?

Imaginez l'enfer s'il fallait attendre la fin totale de la prestation avant d'être payé. De la même façon que vous devez payer les entrepreneurs à chaque étape de la construction de votre maison, vous devez payer votre avocat au fur et à mesure de ses diligences.

Par contre je reviens sur un élément : savez-vous exactement sur quelle incrimination vous êtes poursuivi ? Parce que l'amende à laquelle vous n'échapperez pas ne couvrira pas les impôts, loin de là, à moins que la fraude fiscale pour le travail non déclaré n'ait été retenue également. En cas contraire, vous aurez la visite du fisc, comme je l'avais annoncé dès le départ.

Par **bob**, le **01/08/2007** à **17:36**

Bonjour,

Je suis d'accord avec vous 400 euros "ça fait beaucoup".

Mais voici quelques explications à propos du montant des honoraires d'un avocat

<http://maître.eolas.free.fr/journal/ind...s-si-chers>

Voilà

Par **dachage74**, le **01/08/2007** à **20:20**

Mais je ne comprends pas, car les 400 €, je dois les donner à l'avocat commis d'office qui a été la seulement lors de mon passage devant le juge d'instruction.

Maintenant, j'ai fait appel à un autre avocat, et lui, je suis bien d'accord pour le payer la somme qu'il me demande puisqu'il va beaucoup travailler.

Les 400 € comprennent seulement le passage devant le juge, puisque je l'ai eu seulement pour cela.

Si ils étaient destinés à payer le travail de l'avocat commis d'office par la suite, je ne comprends pas, car dans ce cas, il aurait du me demander moins que 400 €.

De toute façon, j'attends avec impatiente un rendez vous avec mon avocat pour qu'il m'en dise un peu plus car là, je ne sais pas trop.

On m'a dit que j'aurai une amende douanière, et que le fisc serait présent lors du procès. Quand à Nikkes (je ne sais pas si on peut faire de la pub), je ne sais pas si ils seront présent au procès, car j'ai principalement vendu cette marque. On m'a également dit que je risquais certainement quelques mois de prison avec sursis mais pas ferme.

Par **anonym**, le **03/08/2007 à 21:10**

[quote="bob":1bzk6ciz]Bonjour,

Je suis d'accord avec vous 400 euros "ça fait beaucoup".

Mais voici quelques explications à propos du montant des honoraires d'un avocat

<http://maître.eolas.free.fr/journal/ind ... s-si-chers>

Voilà[/quote:1bzk6ciz]

ah oui c'est bien d'avoir mis ce lien, ce billet est vraiment excellent.

Par **Superboy**, le **04/08/2007 à 10:07**

Nike sera présent en tant que partie civile, c'est-à-dire qu'elle estime avoir été lésé par votre commerce et du coup elle va demander des dommages et intérêts, en clair du fric.

Concernant la peine, vous aurez une amende à verser au fisc, prison peut-être mais pas ferme je pense. Les douanes ont découvert l'infraction et ont bouclé la procédure. Le but de la douane est de faire rentrer de l'argent. Cette administration est rattachée au ministère de l'économie et des finances, pas à l'intérieur du moins pas encore. Ca se fera mais pas tout de suite. Bref, préparez-vous à paier cher entre l'amende, les frais d'avocat et les éventuels dommages et intérêts ça risque de faire un montant élevé au final.

Par **Camille**, le **04/08/2007 à 12:20**

Bonjour,

[quote="anonym":31emfnqj]

Je ne crois pas qu'il soit possible de conserver les bénéfices issus d'un délit ![/quote:31emfnqj]
Et bien, je n'en suis pas si sûr.

Toutes les sociétés dont j'ai entendu parler qui se sont fait condamner pour contrefaçon ou concurrence déloyale s'en sont tirées avec des amendes, certes lourdes, mais sans obligation de restituer les bénéfices tirés de cette activité illégale (d'ailleurs, y a-t-il un texte de loi sur ce point ?)

Cela dit... les amendes sont en général calculées "à la louche" par le tribunal pour couvrir assez largement les bénéfices estimés.

D'ailleurs, si vous avez fait un peu de comptabilité générale et travaillé dans certaines grandes entreprises, vous savez que la détermination précise des bénéfices nets précis tirés de telle ou telle activité précise relève généralement du parcours du combattant, pour ne pas dire de "mission impossible"... Les chiffres obtenus sont, on le sait, purement synthétiques et surtout destinés à contenter le fisc. Et en tout cas, toujours contestables et par les uns et par les autres...

Or, comme je suppose que dachage n'a pas fait de déclarations fiscales dans le cadre de ses activités hautement lucratives mais néanmoins parfaitement clandestines...

Par **Camille**, le **04/08/2007 à 12:22**

Bonjour,
[quote="dachage74":m8yhd़24]
car j'ai principalement vendu cette marque.
[/quote:m8yhd़24]
Vous avez certainement voulu dire "[u:m8yhd़24]des contrefaçons[/u:m8yhd़24] de cette
marque", n'est-ce pas ?

Par **Camille**, le **04/08/2007 à 12:31**

Re,
[quote="anonym":3fc7uxs0]
ah oui c'est bien d'avoir mis ce lien, ce billet est vraiment excellent.[/quote:3fc7uxs0]
Bien d'accord. Et le même raisonnement s'applique à bien d'autres professions, tels que les notaires, pour rester dans le même domaine.

Ou, le cas d'un industriel qui achète un produit à 200€, n'arrive pas à se dépatouiller avec la notice d'utilisation pour le mettre en service, demande à son fournisseur de venir sur le site à l'autre bout de la France pour le faire à sa place et " hurle aux loups" parce qu'il y en a pour plus de 1500€ (frais kilométriques et de péages inclus), comme si les frais de déplacements devaient être proportionnels au prix du produit...

Par **dachage74**, le **13/08/2007 à 13:29**

Oui, ce sont bien entendu des contrefaçons de cette marque

Par **dachage74**, le **26/08/2007 à 02:12**

Bonjour à tous

Je profite d'être là pour poser une question, j'espère que cela ne fait rien
Voilà, j'aimerais savoir si il était possible de signer un contrat d'exclusivité avec un fournisseur asiatique. Il a certains produits extrêmement beau avec un excellent rapport qualité prix, et je pense que certains de ces produits pourraient très bien se vendre. Mais je n'ai pas envie d'avoir de concurrents. Pour l'instant, je regarde et je n'en vois pas, mais je crois que cela va venir. Le plus gros souci, c'est que je risque d'avoir des concurrents non déclaré au registre du commerce capable de vendre les mêmes produits que moi bien moins cher (car il n'aurait pas toutes les charges et impôts à payer)

Je pense bien que le fournisseur asiatique pourra rompre les termes du contrat et envoyer de la marchandise indiquée dans le contrat à un autre revendeur sans être inquiété, mais dans ce cas, je devrais pouvoir me tourner contre le revendeur non ?

Est-ce que cela est possible de signer un contrat d'exclusivité avec un fournisseur asiatique ?
Cela est-il payant ?

Merci beaucoup